

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette
PARIS

F.S.M.

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 19 — Bi-mensuel



9 Septembre 1949

SOMMAIRE :

2 OCTOBRE, Journée Internationale pour la Paix	2	La Campagne d'Automne	5
L'organisation pratique de la Journée du 2 Octobre	2	A propos de l'allocation chômage	6
Communiqués du Bureau Confédéral	3	L'Unité d'Action	7
		La prime de retour	8

Par un tract dépliant édité à 2 millions d'exemplaires et que tous les syndicats ont le devoir de diffuser au sein des entreprises, les militants de la C.G.T. sont déjà instruits de l'importance de la journée de lutte pour la paix le 2 octobre prochain.

Chaque jour qui passe apporte aux explications contenues dans ce tract une nouvelle preuve de l'activité des provocateurs de guerre sur tous les points du globe.

Chaque jour qui passe apporte une nouvelle démonstration que la politique de guerre est, parmi toutes les causes de l'affaiblissement du niveau d'existence des masses en régime capitaliste, la cause essentielle d'un accroissement de misère et de violences anti-démocratiques de la classe dirigeante et de son gouvernement.

Lutter contre la guerre, défendre la paix contre les provocateurs de guerre ce n'est pas seulement défendre le sang de millions d'hommes et de femmes, mais défendre leur niveau d'existence, le droit au travail, et la juste rémunération du travail et du repos.

Le devoir des militants est de travailler à réaliser au maximum les tâches fixées par le Bureau Confédéral et d'apporter une aide effective au Comité Français des Combattants de la Paix et de la Liberté pour le plein succès de la journée du 2 octobre selon les dispositions envisagées par le dit Comité.

En prenant l'initiative de la journée du 2 octobre dans son Congrès de Milan en juin dernier, la Fédération Syndicale Mondiale a pris en considération le rôle énorme que joue le mouvement syndical dans la lutte pour la paix, en liaison avec toutes les organisations, groupements et Partis acquis à la défense de la paix.

Trois mesures essentielles ont été envisagées pour assurer le succès de cette journée.

1° La diffusion soigneusement organisée et contrôlée au sein des entreprises des tracts édités par le Bureau Confédéral et qui sont aux mains des Unions départementales ;

2° L'organisation et le contrôle du vote en faveur de la paix dès que possible et jusqu'à la semaine qui suit le 2 octobre.

A cet effet, les fédérations d'industries ont assumé la charge d'expédier ces bulletins directement à leurs syndicats.

Mais il va de soi que les Unions départementales et les Unions locales ont le devoir de contrôler la remise en main des bulletins de vote aux travailleurs des entreprises, d'examiner les mesures propres à assurer le vote massif des travailleurs, soit sur le lieu du travail, soit à proximité, en même temps qu'au siège des organisations syndicales et à assurer le dépouillement du scrutin ;

3° A participer au succès des manifestations prévues pour le 2 octobre et dans toutes les conditions prévues par le Comité Français des Combattants de la Paix et de la Liberté.

Toutes les initiatives doivent être déployées dès maintenant pour donner à ces mesures leur maximum d'efficacité.

Il va de soi que ces initiatives exigent une certaine coordination au sein des organisations régionales et locales.

C'est pourquoi nous demandons instamment à tous nos militants de se montrer les plus compréhensifs quant à l'importance de la journée du 2 octobre et de faire preuve de la plus grande initiative pour en assurer le succès.

G. MONMOUSSEAU,
Secrétaire de la C. G. T.

L'organisation pratique de la Journée du 2 Octobre

Afin d'assurer une bonne préparation de la Journée du 2 Octobre et du vote pour la Paix, nous apportons quelques précisions d'ordre pratique.

Nous rappelons tout d'abord que si la F. S. M. est à l'origine de la journée du 2 Octobre, cela ne veut pas dire que la lutte pour la paix soit l'affaire de la seule C. G. T.

Certes, la classe ouvrière doit ici jouer un rôle primordial, nos organisations doivent impulser, à tous les échelons, la bataille pour la Paix, mais l'organisation pratique doit se faire en commun avec tous les groupements et partis répondant par exemple à l'appel des Combattants de la Paix (ceci pour répondre à une U. D. qui a elle-même décidé des lieux de rassemblements du 2 Octobre).

Dans les entreprises, les Comités de défense de la Paix pourront se faire, par exemple, à partir des Comités des Partisans de la Paix, s'ils existent, et en tout cas ils doivent être l'émanation de TOUS les travailleurs, du manœuvre à l'ingénieur DANS LE PLUS LARGE ESPRIT D'UNION.

La création de ces Comités est une chose importante dont le rôle ne s'arrêtera pas au 2 Octobre, mais il ne faut pas perdre de vue que l'essentiel de notre bataille pour la Paix n'est pas une campagne de propagande ou d'agitation, ce qu'il faut c'est agir, C'EST FAIRE RECULER LA GUERRE. Pratiquement, l'essentiel c'est :

1° Faire voter tous ceux qui veulent la Paix.

2° Préparer le succès des manifestations du 2 Octobre.

A travers cette préparation, la constitution des Comités de défense de la Paix sera plus facile.

Partout où l'entente peut se réaliser au sein des Comités d'Entreprise sur le problème de la Paix, ceux-ci pourront apporter une aide appréciable à l'organisation matérielle du vote.

Matériel édité

Deux U.D. nous ont commandé des bulletins de vote : or, il a déjà été indiqué que les Fédérations avaient la charge de les faire parvenir directement à leurs syndicats.

Voici, d'ailleurs, l'ensemble du matériel édité par la C.G.T. et par le Comité Français de Soutien des Partisans de la Paix :

1° le dépliant « La C.G.T. vous parle » envoyé aux U.D.

(Lire la suite page 8).

COMMUNIQUÉS

10 AOÛT 1949

Le Bureau Confédéral, réuni mercredi 10 août, a entendu le compte rendu de la délégation de la C.G.T. au Ministère du Travail.

Il regrette que cette délégation n'ait pas été reçue par le Ministre lui-même, étant donné l'importance et la gravité des problèmes soulevés, pour que celui-ci puisse immédiatement les porter devant le Conseil des Ministres.

Il compte que malgré cela, les revendications exprimées seront sans retard transmises à la Présidence du Conseil et se réserve de prendre à ce sujet toute décision utile.

Le Bureau Confédéral a étudié la préparation de la journée internationale pour la Paix, fixée au 2 octobre prochain. Il demande à toutes les organisations confédérées d'examiner très attentivement tous les moyens d'assurer une pleine réussite à la manifestation préconisée par la Fédération Syndicale Mondiale décidée par le Congrès des Partisans de la Paix.

Le Bureau Confédéral dénonce la collusion criminelle du Gouvernement français avec les monarcho-fascistes

17 AOÛT 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le 17 août, renouvelle l'expression de son entière solidarité aux travailleurs qui luttent pour la défense de leurs conditions de vie : licenciés de l'Aéronautique, grévistes des Wagons-Lits, lock-outés de Port de Bouc, et appelle l'ensemble du mouvement syndical à aider moralement et matériellement au succès des luttes actuelles.

Le Bureau Confédéral décide de verser 150.000 francs aux travailleurs de Port de Bouc et 50.000 francs aux grévistes des Wagons-Lits.

Le Bureau Confédéral s'associe à l'émotion nationale provoquée par le désastre dont sont victimes les régions du Sud-Ouest de la France dévastées par le feu.

Il rappelle à cette occasion que la réalisation des plans de préservation de nos richesses naturelles a été,

24 AOÛT 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le 24 août 1949, félicite chaleureusement le personnel des usines aéronautiques et l'ensemble des travailleurs qui ont manifesté une fois de plus leur volonté de s'opposer aux plans du gouvernement aux ordres de l'étranger et d'obtenir la réouverture de leurs usines.

Il prend acte avec satisfaction de la sympathie témoignée aux victimes de l'arbitraire gouvernemental par l'ensemble de la population et en particulier par les commerçants.

Le Bureau Confédéral accuse le gouvernement de vouloir provoquer le désordre dans le pays en dressant des milliers de C.R.S. contre les travailleurs, alors qu'il s'est refusé à les mobiliser pour préserver du feu les richesses naturelles de nos départements du Sud-Ouest.

Le Bureau Confédéral rappelle que lors de sa réunion du 17 août il a pris l'initiative d'une souscription nationale sous la garantie d'un Comité National de Solidarité aux populations sinistrées du Sud-Ouest.

Il décide de soumettre au Comité provisoire qui se réunit ce jour, l'idée d'une journée nationale de collec-

d'Athènes, collusion concrétisée par le traité commercial franco-grec.

Sous un aspect anodin, il s'agit de faire participer notre pays à l'écrasement des forces démocratiques grecques qui luttent avec un héroïsme admirable, contre la pire réaction fasciste, la dictature et l'asservissement.

Une nouvelle fois, le Bureau Confédéral appelle les travailleurs français à témoigner concrètement leur solidarité agissante à la Grèce martyre.

En se félicitant du retentissement et de la portée de la manifestation de la Concorde contre la présence en France de l'Etat-Major américain en vue de l'accélération des préparatifs de guerre, le Bureau Confédéral stigmatise les brutalités policières auxquelles se sont livrés les mercenaires du Gouvernement.

Ce sont ces mêmes brutalités qui ont illustré douloureusement la manifestation des Jeunes des Centres d'Apprentissage, place Fontenoy, le 3 août.

Le Bureau Confédéral appuie la demande d'enquête relative à la mort du militant syndical Roger Fromentin, survenue à la suite de cette dernière manifestation.

d'année en année, reportée à plus tard par un gouvernement plus préoccupé d'investir des centaines de milliards dans la course aux armements.

Le Bureau Confédéral décide de prendre l'initiative d'une Souscription Nationale sous la garantie d'un Comité National de Solidarité aux populations sinistrées du Sud-Ouest.

Le Bureau Confédéral a mis au point la préparation propre au Mouvement Syndical de la Journée Internationale du 2 octobre pour la défense de la Paix.

Il renouvelle son appel à toutes les organisations confédérées pour qu'en liaison avec l'ensemble des Partisans de la Paix, le plein succès de cette manifestation soit leur objectif immédiat.

tage sur la voie publique qui pourrait être fixée au samedi 3 septembre prochain.

Le Bureau Confédéral remercie les organisations qui ont déjà répondu à son initiative, renouvelle son appel à la solidarité, et exige que, sans délai, soient établies les responsabilités du désastre qui endeuille la Nation.

Le Bureau Confédéral enregistre le vaste développement de l'action revendicative en ce qui concerne la prime de vacances.

Il invite toutes les organisations confédérées à agir vigoureusement pour que l'ensemble des travailleurs bénéficie de cette prime, en s'inspirant par ailleurs de l'esprit unitaire manifesté tout récemment par les Fédérations des Transports C.G.T., C.F.T.C. et F.O.

Le Bureau Confédéral, étant donné la carence du Ministère du Travail à discuter des revendications des travailleurs relatives aux restrictions d'électricité, encore aggravées par le dernier décret du Ministre Lacoste, et à la durée du travail (40 heures avec le salaire de 48 heures), décide de demander audience au Président du Conseil pour l'entretenir de ces différentes questions.

Le Bureau Confédéral, ayant pris connaissance du décret du 4 août relatif au contrôle des établissements publics et sociétés nationales se livrant à des études ou fabrications comportant un secret de la défense nationale, élève une véhémence protestation contre la méthode du Ministre Ramadier qui, battu à l'Assemblée Nationale sur le texte en question, utilise les décrets-lois Reynaud pour faire échec au suffrage universel.

Il affirme son opposition absolue au décret précité qui livre sans défense aucune tous les travailleurs français à l'arbitraire gouvernemental.

Il demande à toutes les organisations syndicales de

lui signaler immédiatement toute application du décret scélérat.

Informé de la répression scandaleuse exercée par les autorités françaises de Nouvelle-Calédonie à l'encontre des travailleurs qu'elles ont fait venir du Viet-Nam depuis de longues années pour l'exploitation de l'île, le Bureau Confédéral s'élève avec indignation contre la politique inhumaine du gouvernement qui fait le déshonneur de la France.

Il adresse aux travailleurs Viet-Namiens l'expression de son entière solidarité.

31 AOÛT 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 31 août, a pris connaissance de l'état actuel de préparation de la journée internationale de lutte contre la guerre du 2 octobre prochain.

Il enregistre avec satisfaction les nombreuses initiatives portées à sa connaissance tant en ce qui concerne la constitution des **Comités de défense de la Paix dans les entreprises**, qu'en vue de la participation massive et très large des travailleurs au **vote en faveur de la Paix**.

Le Bureau Confédéral convie tous les militants du mouvement syndical à faire preuve dans cette campagne pour la défense de la Paix de l'esprit unitaire et fraternel qui sied au rassemblement des plus larges couches de la population laborieuse.

Le Bureau Confédéral félicite les militants syndicaux des départements du Sud-Ouest pour l'activité déployée en faveur des sinistrés du feu et invite l'ensemble de la population française à ne pas ralentir son effort de solidarité.

Informé par le Comité National d'Aide du silence de la Présidence du Conseil sur la demande d'autorisation d'une journée nationale de collectage, le Bureau Confé-

déral proteste contre l'indifférence inadmissible du Gouvernement, ce qui ajoute encore aux écrasantes responsabilités qui lui reviennent dans le désastre des Landes.

Le Bureau Confédéral a saisi jeudi dernier 25 août le Président du Conseil d'une demande d'audience. Cette démarche est restée sans réponse. Le Bureau Confédéral s'élève énergiquement contre la carence du Gouvernement à l'égard des justes revendications des travailleurs.

Il invite ceux-ci à faire valoir avec force leur droit à la vie, à exiger partout la prime de retour de vacances d'autant plus actuelle que les feuilles d'impôt viennent aggraver encore la situation déjà critique des foyers ouvriers.

Le Bureau Confédéral exprime l'indignation profonde de la classe ouvrière toute entière au sujet de l'utilisation des chiens policiers contre les paisibles manifestations de travailleurs.

Il fait appel à la conscience de tous les Français pour protester contre l'instauration dans notre pays des pires méthodes de provocation et de répression fasciste.

Il s'élève également contre le matraquage dont ont été victimes les travailleurs Viet-Namiens du camp de Mazarques, auxquels il exprime son entière solidarité.

7 SEPTEMBRE 1949

Le Bureau Confédéral, réuni mercredi 7 septembre 1949, a constaté que l'activité ouvrière se développe pour l'augmentation des salaires, les revendications des chômeurs, le paiement de la prime de vacances. Des résultats nombreux et satisfaisants sont obtenus pour cette dernière revendication.

L'unité pour les revendications partielles et pour les revendications générales se renforce également dans l'ensemble des industries.

Le Bureau Confédéral, devant la montée des prix, l'aggravation du chômage complet et partiel, recommande aux organisations confédérées d'apporter une attention soutenue en vue du développement de l'action pour :

- Le paiement de la prime de vacances où elle n'a pas encore été accordée.
- Le paiement immédiat d'une indemnité provisionnelle d'attente en attendant la révision générale des salaires et les conventions collectives.

Le Bureau Confédéral approuve et soutient la revendication des ouvriers des usines Renault d'une augmentation de 15 francs de l'heure, soit : 3.000 francs par mois.

- Le retour à la semaine de 40 heures avec salaire de 48. Cette revendication est largement justifiée par le nombre considérable de travailleurs qui font moins de 48 heures et moins de 40 heures et

perçoivent ainsi un salaire considérablement réduit.

Le Bureau Confédéral invite les organisations à soutenir activement les revendications des chômeurs.

Le Bureau Confédéral approuve et soutient la revendication de 1.000 francs par enfant, réclamée par les Associations Familiales, à l'occasion de la rentrée des classes.

Le Bureau Confédéral a entendu une information sur la préparation de la campagne d'automne de la C.G.T. et sur la conférence des femmes qui se tiendra en novembre.

Le Bureau Confédéral félicite les militants des organisations syndicales pour le dévouement et les initiatives dont ils font preuve afin d'aider au plein succès de la journée internationale de lutte pour la paix le 2 octobre prochain.

Il invite les sections syndicales à faire preuve du plus large esprit d'organisation pour que se multiplient les manifestations en faveur de la paix au sein des entreprises et que le vote de la paix soit adapté à toutes les situations et puisse recueillir l'adhésion de tous les partisans de la paix, sans distinction de position sociale et d'opinion philosophique et politique.

LA CAMPAGNE

ID 'AUTOMNE

L'attention des directions d'Unions Départementales doit se porter sur la circulaire du 16 août relative à la campagne de propagande, de recrutement et de vérification de nos méthodes de travail et d'organisation.

Nous rappelons l'orientation et les buts essentiels de cette campagne.

1° **Rendre plus efficace l'action de la classe ouvrière.**

Les conditions d'existence de la classe ouvrière deviennent de plus en plus pénibles.

Aux difficultés déjà existantes viennent s'ajouter l'augmentation du coût de la vie, l'extension du chômage total ou partiel.

— L'inquiétude grandissante devant les menées des fauteurs de guerre et la conscience que les sommes englouties pour la guerre du Viet-Nam et la préparation à une nouvelle guerre impérialiste sont une des causes principales de la misère des masses.

— La colère qui s'accroît contre la politique réactionnaire du gouvernement et la conviction des larges couches ouvrières que toutes ces forces de répression, tout l'appareil d'Etat sont mis en mouvement contre les travailleurs et que les capitalistes commandent l'Etat.

Tout cela développe la volonté d'unité chez les travailleurs.

La classe ouvrière mène de nombreuses actions en faveur de ses revendications les plus diverses.

Elle recherche les moyens de lutter efficacement et avec succès.

Toutes les campagnes de presse et de radio pour l'affaiblissement des luttes ouvrières et des organisations syndicales sont des fanfaronnades ou bien poursuivent l'objectif de créer le pessimisme chez nos militants, dans les cadres de la classe ouvrière.

La première condition pour bien réaliser les tâches fixées pour notre campagne est de développer l'esprit de lutte et de confiance dans toutes nos organisations et chez tous nos militants.

Il ne s'agit pas de créer un esprit de confiance artificiel, sans base concrète.

Les conditions pour une action victorieuse de la classe ouvrière existent dans les faits et mûrissent rapidement.

Le fait que partout les travailleurs recherchent et réalisent leur unité en est un témoignage.

La classe ouvrière sait que la condition de sa victoire c'est l'unité.

2° **Les revendications.**

Les revendications générales sur les salaires, le retour aux 40 heures, le chômage, les conventions collectives, sont contenues dans les récentes réso-

lutions de la Commission Administrative de la C. G. T.

Elles correspondent de toute évidence aux besoins et au désir des larges masses ouvrières.

Mais elles ne sont pas seules.

Chaque organisation doit être attentive aux revendications particulières qui surgissent au cours de la vie quotidienne dans une entreprise, dans l'ensemble d'une corporation, dans l'ensemble de la classe ouvrière, comme l'indemnité de congé, par exemple.

Nous rappelons cette vérité essentielle : **un véritable militant ouvrier, quel que soit le poste qu'il occupe, doit être à même de déterminer sans se tromper et à chaque instant les besoins, les désirs, les revendications des travailleurs où il exerce ses fonctions.**

3° **L'organisation.**

Etant donné l'acuité plus grande que revêt présentement la lutte de classe, les problèmes d'organisation doivent être examinés et résolus avec la plus grande attention.

Le congrès de la C.G.T. a souligné ce fait. Nous le rappelons. Le rapport présenté au nom du Bureau Confédéral par le camarade Frachon soulignait l'importance des problèmes d'organisation.

Une bonne organisation, un bon fonctionnement de l'organisation, est une condition nécessaire et suffisante pour lutter efficacement contre les mesures patronales et gouvernementales.

Au cours de la campagne d'automne, chaque U.D. doit apporter le plus grand soin à la vérification et au fonctionnement de l'ensemble de l'organisation, depuis la direction de l'U.D. jusqu'aux organisations de base.

Préparer soigneusement les réunions de Bureau, de Commission Exécutive et des Comités Généraux.

Prendre toutes mesures utiles pour qu'une large et franche discussion s'y engage et que soit soumis à un sérieux examen critique et autocritique l'ensemble des activités.

Apporter le plus grand soin à l'organisation des rassemblements ou meetings.

Ils doivent grouper un grand nombre de travailleurs.

Leur préparation doit être assurée avec le concours de tous et rien ne doit être négligé pour en assurer le succès.

**

CONFERENCE DES FEMMES ET CONFERENCE DES JEUNES

Dans le cadre de la campagne générale sont

prévues une conférence des femmes et une conférence des jeunes.

Ce ne sont pas là des tâches supplémentaires et il faut se garder du premier mouvement : « **encore cela, comment veut-on que j'en sorte ?** »

Nous n'ignorons pas les lourdes tâches et les responsabilités de nos dirigeants d'U. D.

Nous apportons le plus grand soin à ne pas les surcharger par des directives désordonnées ou secondaires.

Pour les conférences des jeunes et des femmes, comme pour l'ensemble des tâches, nous ne saurions trop recommander aux dirigeants d'U. D. d'entraîner le plus grand nombre possible de femmes, d'hommes et de jeunes au travail et aux responsabilités.

Le secrétaire d'U. D. est, sur le plan départemental, le responsable de l'activité générale de son Union.

Cela ne veut pas dire qu'il fait tout tout seul. Il ne pourrait le faire d'ailleurs.

Le rôle d'un dirigeant est d'amener des dizaines, des centaines, des milliers de militants à la réalisation des tâches, à l'esprit de responsabilité dans l'exécution de celles qui leur sont confiées. Faites cela pour les conférences des jeunes et des femmes.

Vous trouverez dans le bulletin des jeunes et dans celui des femmes les directives et conseils pour la préparation des conférences.

**

Note du Bureau Confédéral : Après examen, le Bureau Confédéral a décidé d'annuler les Conférences interdépartementales qui avaient été prévues pour l'organisation de la Conférence des Jeunes.

Il a pensé que ces réunions imposeraient aux secrétaires d'U. D. une charge nouvelle qui peut être évitée en leur demandant de prendre eux-mêmes dans leur propre département toutes mesures pour assurer le succès de la Conférence des Jeunes.

A propos de l'allocation chômage

Le patronat textile de la région Roubaix-Tourcoing vient de lancer l'idée de la constitution de soi-disantes caisses de chômage avec participation financière des ouvriers et du patronat.

Il s'agit, pour les ouvriers qui font un horaire normal, de verser une somme de 20 francs par jour à un compte individuel jusqu'à concurrence de 4.000 francs. En cas de chômage partiel, une indemnité leur sera alors allouée, partie prélevée sur leur compte et partie versée par le patron. (A noter d'ailleurs que la semaine de 36 heures est considérée par les magnats du textile comme semaine normale !).

Une formule d'accord a été soumise à la signature du personnel.

Le Bureau de l'U.D. du Nord a immédiatement mis en garde les travailleurs contre de telles pratiques qui tendent à contrecarrer notre lutte contre les licenciements, pour le retour à la semaine de 40 heures avec paiement de 48 heures et pour l'indemnité de chômage.

Il a publié un communiqué qui rappelle notre position concernant le chômage et dont nous donnons ci-dessous de larges extraits :

« *Le Bureau de l'Union Départementale rappelle à l'ensemble de la classe ouvrière du Département que la solution du chômage, conséquence de la politique scandaleuse et antinationale du Gouvernement, ne peut être trouvée que par l'application intégrale de la semaine de 40 heures avec maintien du salaire de 48 heures et relèvement du pouvoir d'achat de la grosse masse des consommateurs qui forment l'ensemble des salariés, qu'ils soient de l'industrie privée ou de la fonction publique.*

« *Considérant que l'incurie gouvernementale risque*

d'aggraver considérablement et à bref délai les difficultés économiques du pays :

- *par suite des restrictions d'électricité ;*
- *en raison des marges bénéficiaires scandaleuses admises en faveur du patronat et des spéculateurs,*
- *par suite de la politique d'importation massive des produits américains et étrangers,*
- *et en raison des dépenses scandaleuses pour la préparation à la guerre et celle en cours en Indochine.*

« *Le Bureau de l'Union Départementale déclare qu'en aucun cas, la classe ouvrière ne doit accepter d'en faire les frais.*

« *En particulier, le chômage consécutif aux coupures de courant doit être pris en charge UNIQUEMENT PAR LE PATRONAT ET LES POUVOIRS PUBLICS et les travailleurs se doivent de refuser d'apposer leur signature à toute invitation à la constitution de caisses de chômage avec financement par les travailleurs eux-mêmes.*

« *Le Bureau de l'Union Départementale rappelle qu'au cours de l'entrevue du 29 juillet avec les représentants des Pouvoirs Publics et du patronat concernant les coupures de courant, proposition avait été faite d'inviter le Gouvernement à rétablir le paiement des 75 % du salaire perdu par suite des réductions d'énergie électrique et que le complément aurait été à la charge des employeurs.* »

**

Il est possible que ces méthodes d'un patronat paternaliste et anti-ouvrier se reproduisent dans d'autres régions et d'autres corporations. Nos directions d'Unions Départementales et de Syndicats doivent très énergiquement les dénoncer et les combattre.

L'UNITÉ D'ACTION

Dans un précédent bulletin, nous avons marqué les progrès enregistrés dans le domaine de l'unité d'action à tous les échelons depuis la Section Syndicale jusqu'aux Unions Départementales et aux Fédérations.

La période des vacances, avec la lutte pour la prime de départ et maintenant la prime de retour, revendications extrêmement sensibles aux travailleurs, a permis des rapprochements plus nombreux encore à la base.

Le mois d'août a été marqué par une série de manifestations communes, de la résolution au débrayage limité, dans des entreprises d'industries diverses à travers toute la France.

Citons en particulier :

L'Arsenal de Brest où C.F.T.C., F.O. et C.G.T. réclament en plus des 5.000 francs, l'intégration dans les salaires de l'indemnité de vie chère.

Les métallos de Saint-Nazaire, à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.T.C., ont débrayé pour la prime et ont obtenu les 500 francs d'indemnité de transport avec rappel du 1^{er} janvier.

Les Mineurs de fer de Briey C.G.T., C.F.T.C., F.O., C.G.C. réclament les 5.000 francs hiérarchisés, plus 1.500 francs par enfant.

Chez Alstom à Saint-Ouen, un arrêt de travail d'une heure C.G.T., C.F.T.C. et F.O., et à Colombes l'accord réalisé C.G.T., F.C.T.C. F.O. et C.G.C. également pour la prime.

Les 4 organisations C.G.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C. de chez Damoy à Ivry ont présenté ensemble les revendications du personnel.

A Clermont-Ferrand, chez Michelin et Bergougnan, C.G.T., C.F.T.C., F.O. luttent en commun et ont fait des débrayages pour obtenir l'indemnité de vacances.

Pour lutter contre les licenciements, C.G.T., C.F.T.C. et F.O. de chez Voisin à Issy-les-Moulineaux ont effectué un arrêt de travail. De même à la S.N.E.C.M.A. Kellerman, un débrayage d'une demi-heure a eu lieu à l'appel des trois organisations.

Chez Renault, les organisations C.G.T., C.F.T.C. et C.G.C. luttent en commun pour la prime.

Pour le retour à la semaine de 40 heures payées 48 et les 5.000 francs, C.G.T., C.F.T.C. et F.O. des Câbles de Lyon à Bezons et de la S.A.C.E.M. à Argenteuil mènent l'action.

A la teinturerie Hartmann, dans le Haut-Rhin, 6.000 francs ont été obtenus grâce à l'action C.G.T., C.F.T.C.

C.G.T., C.F.T.C., F.O. et U.N.C.M. des Services Centraux de l'Électricité et du Gaz revendiquent les 5.000 francs.

Pour le maintien de la Paix, les cheminots C.G.T., C.F.T.C. et F.O. de Soiteville en Seine-Inférieure, ont arrêté le travail un quart d'heure.

A l'appel des trois organisations syndicales C. G. T., C.F.T.C., F.O. de l'usine de textiles artificiels SOFIRA de Valenciennes et de chez Fives-Lille à Lille, les travailleurs ont débrayé une heure pour la prime. De même, les trois organisations sont unies pour cette revendication chez Chausson (Métaux à Paris) ; aux Chantiers Navals de La Palice ; chez Carbone Lorraine à Gennevilliers ; chez Hispano-Suiza ; chez les cheminots de Marseille et du petit entretien à Clichy, etc...

Signalons encore l'unité d'action réalisée dans le Bâtiment de la Région Parisienne entre la C.G.T. et la C.F.T.C. pour les 5.000 francs. C'est cette même unité qui a

permis aux ouvriers du barrage de Gossy (Hte-Savoie) grâce à l'action menée C.G.T., C.F.T.C., F.O., d'obtenir une prime de fin de chantier de 10.000 francs.

Ces mouvements d'unité dans les entreprises, que nous ne pouvons tous citer, ont déterminé des actions communes à tous les échelons.

C'est ainsi que certaines de nos Unions Départementales ont pu réaliser des accords sur des points déterminés avec d'autres organisations syndicales départementales.

L'U.D.-C.G.T. de la Haute-Saône, sur la question des zones, du chômage, de la libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives, de la défense de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales, ainsi que la garantie des libertés syndicales et du droit de grève, a réalisé l'unité avec la C.F.T.C.

Dans l'Indre-et-Loire, accord C.G.T.-C.F.T.C. contre les licenciements, pour le retour aux 40 heures payées 48 et la question du chômage.

Accord C.G.T.-C.F.T.C. dans le Calvados pour les zones de salaires.

L'Union Départementale de la Haute-Garonne, en commun avec la C.F.T.C. et le Mouvement Populaire des Familles a mené une action efficace en faveur des chômeurs.

Une lettre commune aux parlementaires a été adressée par : C.G.T., C.F.T.C., C.G.C. et C.N.T. de la Gironde réclamant l'ouverture de travaux, la sauvegarde de la production française, la reconversion.

Dans la Haute-Vienne : C.G.T., C.F.T.C., F.O. sont unis sur la question du chômage.

C.G.T., et C.F.T.C. du Lot-et-Garonne sont d'accord pour l'ouverture de travaux ; la protection des forêts landaises et contre l'accord franco-italien. Elles réclament la prime de vacances.

Le Comité d'entente C.G.T., C.F.T.C. de la Corrèze réclame entre autres, la suppression des zones, la convocation des Commissions paritaires pour les conventions collectives.

Les Unions Départementales C.G.T., C.F.T.C. et F.O. du Maine-et-Loire appellent à l'unité d'action sur les revendications suivantes : révision des zonages, chômage, indemnité de vacances.

Citons encore l'exemple de l'accord C.G.T.-C.F.T.C. de l'Union locale de Carcassonne pour la prime ; de l'Union locale de Brest qui, en commun avec le Mouvement Populaire des Familles et la C.F.T.C., a organisé une manifestation contre le chômage qui a groupé 15.000 personnes ; tandis que l'U.D. C.G.T. et C.F.T.C. du Finistère luttent ensemble pour la prime d'air pur.

L'Union locale de Nîmes a également réalisé l'unité avec la C.F.T.C. contre le chômage.

Rappelons enfin le magnifique mouvement d'unité lors de la grève des midinettes et celle des Wagons-lits.

Dans les Fédérations, bien que les contacts aient été moins fréquents ces derniers temps, il est bon de signaler la Fédération des Transports dont l'accord avec la C.F.T.C. et F.O. s'est réalisé sur les points suivants :

- 1° prime de vacances ;
- 2° avance provisionnelle sur les salaires de 3.000 fr. ;
- 3° Retour à la semaine de 40 heures payées 48.

Une réunion du Comité d'entente C.G.T., C.F.T.C. et

F.O. des métro et autobus a eu lieu après cet accord.

Le Comité d'entente C.G.T., C.F.T.C. et autonome de la Fédération des Services Publics et de Santé a eu lieu récemment. Les questions de reclassement, de titularisation et la demande de prime de 5.000 francs ont fait l'objet d'une résolution commune appelant les organisations de base à mener, dans l'union, la lutte pour l'aboutissement de ces revendications.

Le Bureau Confédéral, dans sa réunion du 7 septem-

bre, a appelé les travailleurs à resserrer encore davantage leur unité pour l'obtention d'une prime de retour et d'une indemnité provisionnelle d'attente.

D'autre part, la préparation de la journée pour la Paix du 2 octobre et la constitution de Comités de Partisans de la Paix dans les entreprises doivent permettre un large mouvement d'unité d'action.

Les quelques résultats cités plus haut doivent nous inciter à aller plus résolument encore dans cette voie.

LA PRIME DE RETOUR

Bien que la période des vacances approche de sa fin, on constate de plus en plus que les actions revendicatives en faveur de la prime de vacances ne cessent de se multiplier dans les entreprises.

C'est dans la plupart des cas maintenant la lutte pour arracher la prime de retour de vacances entièrement justifiée par la situation financière de plus en plus intenable des foyers ouvriers.

Les travailleurs engagent cette lutte et la poursuivent par des arrêts de travail de durées diverses et il faut le remarquer enregistrent dans cette action de nombreux succès.

C'est ainsi que ces derniers temps, dans le Nord, de nombreuses primes ont été obtenues.

Citons en particulier :

A l'Entreprise Debos et Proust, à Saint-Amand, les travailleurs ont obtenu une prime de retour de 8.000 à 11.000 francs. Chez Vicille Montagne, à Hautmont ; à la C.I.M.A. Wallut, à Croix ; 5.000 francs. A Mortagne, chez Pluquet et chez Matry, les ouvriers obtiennent une prime égale à 1/24^e du salaire annuel.

A Jeumont, les entreprises F.A.C.E.J., Forges du Nord, E.T.I.L.A.M., Saint-Eloi, aux Laminoirs, Ateliers Jeumont, Boulonneries, ont dû accorder 3.000 francs à leur personnel.

A Rousies, chez Le Phénix : 5.000 francs de prime ; à l'Air Liquide : 4.000 francs plus 1.500 francs par enfant à charge ; chez Carnières et Desfossez : 4 à 5.000 francs.

A Maubeuge, aux Tillens, de 2.500 à 8.000 francs, F.F.M., 2.400 francs de prime.

A Roubaix, toutes les usines de la métallurgie ont obtenu 2.000 francs minimum.

3.000 francs minimum ont été acquis chez Kétris, à Aulnoye ; chez A.C.I.A., à Loos-les-Lille ; chez F.A.C.E.J., à Feignies ; 2.500 à l'entreprise Knecht à Caudry ; 3.500 chez Leuvier à Valenciennes.

A l'usine Massey Harris, les travailleurs obtiennent de 875 à 1.000 francs suivant leur ancienneté.

Ainsi se confirme le caractère de masse de cette revendication.

Nous ne saurions trop recommander à nos organisa-

RAPPEL AUX U. D.

La commission d'organisation de la C.G.T. a adressé le 25 juillet une circulaire aux U.D. Elle a enregistré avec satisfaction les nombreuses réponses qui lui sont parvenues.

Cependant, certaines U.D. ne nous ont pas encore fait parvenir les renseignements demandés. Ce retard entrave le travail de la Commission.

Nous insistons donc à nouveau pour que les retardataires fassent le nécessaire.

tions syndicales d'être très vigilantes à cet effet et de favoriser au maximum le développement de ces mouvements qui annoncent la lutte que les travailleurs sont de plus en plus décidés à poursuivre pour en finir avec le blocage des salaires et obtenir des augmentations que la recrudescence actuelle de la montée des prix justifie de plus en plus.

Signalons à cet effet que la revendication en faveur d'une prime provisionnelle d'attente hiérarchisée paraît de plus en plus traduire la revendication immédiate correspondant au désir des travailleurs.

L'Organisation pratique de la JOURNÉE DU 2 OCTOBRE

(Suite de la page 2)

2° Le bulletin de vote pour la Paix, envoyé par les Fédérations à leurs syndicats.

3° L'affiche illustrée du 2 Octobre, envoyée par la C.G.T. aux U.D.

Tout ce matériel qui a déjà été expédié est à la charge de la C. G. T.

La C.G.T. fera également parvenir aux U. D. l'affiche texte de la proclamation du Comité du Congrès Mondial des Partisans de la Paix.

A titre d'information nous vous indiquons que le Comité Français éditera également :

1° un tract reproduisant l'appel du Congrès des Partisans de la Paix de l'U.R.S.S.

2° un dépliant illustré,

3° une petite brochure (8 pages) ; ainsi que des macarons pour la journée du 2 octobre, qu'il expédiera à une organisation participante, charge à celle-ci d'en assurer la répartition entre les autres organisations.

Nous pensons avoir apporté quelques précisions utiles sur des points essentiels de la préparation de cette grande campagne. Il reste à créer le climat nécessaire autour du vote pour la Paix, provoquer l'émulation et les initiatives en popularisant les bons exemples d'organisation.

Les cartes Joliot-Curie

Toutes les Unions Départementales viennent de recevoir un nombre déterminé de cartes postales JOLIOT-CURIE.

Ces cartes doivent être diffusées dans tous les syndicats, et par eux, dans les Entreprises.

Tous les militants, les travailleurs achèteront cette carte symbolisant la lutte des savants et du Peuple Français pour la Paix.

Elles sont facturées aux Unions Départementales à 6 Frs l'une. Les Unions Départementales pourront les céder aux organisations syndicales à un autre prix leur assurant ainsi certaines ressources qui leur serviront dans leur combat pour la Paix.